

**Délibération n°2023-122 du 10 octobre 2023**  
**Portant sur la DETR 2024 - Autorisation de dépôt**  
**Travaux d'amélioration énergétique du Vival de Mainsat**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 10	Exprimés : 49	

**Présents** : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

**Excusés** : JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents** : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance** : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Denis RICHIN, Vice-président

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine est propriétaire de la supérette Vival sur la commune de Mainsat, commerce de proximité important pour ses habitants.

Monsieur Picaud, nouveau gérant, débute son activité à une période où la conjoncture est difficile. Sensible aux économies d'énergie, il est important de souligner que Monsieur Picaud a fait le nécessaire afin d'en diminuer sa consommation.

Un point est clairement identifié : le mode de chauffage actuel est très énergivore. En effet, le système de chauffage est un plafond-chauffant ; Ainsi, avec une moyenne de 4,60 m de hauteur sous plafond, toute la chaleur produite reste en hauteur et ne permet pas un confort pour les utilisateurs du bâtiment (employés/clientèle).

Dans une démarche d'amélioration énergétique, la collectivité propose la création d'un sous-plafond, à une hauteur restant à définir, ainsi que l'installation d'un nouveau mode de chauffage.

Le montant approximatif des travaux a été transmis par le biais d'une étude énergétique réalisée par le Syndicat Mixte Est Creuse.

L'opération « TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE : VIVAL DE MAINSAT » est finançable dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 40%.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement provisoire est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Travaux	30 000€	DETR (40%)	12 000€
		Autofinancement (60%)	18 000€
<b>TOTAL HT</b>	<b>30 000€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>30 000€</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023  
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Pierre DESARMENIEN**